



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un
Le 26 Mai 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Mai 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 27

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 - Budget Annexe Photovoltaïques

Présents : 17

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Présents en téléconférence : 6

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), POUCHARD Éric (LANSAC).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac),
CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac),
PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac),
PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés : 6

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MARTIAL Christophe (Val de Virvée).

Absents : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : POUX Vincent

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de Bureau et de la commission n°7 Finances, Administration générale et Mutualisations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De débattre des orientations budgétaires 2021 du Budget Annexe Photovoltaïques, sur la base du rapport joint en annexe,
- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 27 Mai 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Budget Annexe Photovoltaïques

**Orientations budgétaires
2021
Budget Annexe
Photovoltaïques**

Sommaire

I – Les obligations du débat d’orientations budgétaires

II – Dépenses et recettes 2021

I - LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, et EPCI assimilés,

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération en prenant acte, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I – Les dépenses 2021 :

Il s'agira de prévoir des crédits:

- pour des frais de gestion administrative liés au comptage des KWH produits;
- pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la rédaction du contrat de revente de la production;
- et pour l'entretien annuel des panneaux.

II – Les recettes 2021 :

Les recettes seront constituées du produit de la vente de notre production.